




VILLE
D'OLONZAC et MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 Novembre 2021

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le 
ID : 034-213401896-20211115-2021042-DE

Délibération N° 2021-42

L'an deux mille vingt et un, le quinze Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison du COVID-19 (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020) dans la salle Georges Brassens, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS, Maire.

Étaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, N. PECH, B. ORTIZ, B. FALCOU, G. NICKLES, L. DEPAUW, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, A. REMY, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, J. MOLIERE, N. ALBIGES, R. KERKHOF, C. VORDY et A. MOLINA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Absent excusé :

Pouvoir : C. BESSIEUX a donné pouvoir à B. ORTIZ
M. MAYNADIER a donné pouvoir à MJ. FOUQUET

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Actualisation de la participation de la commune à la garantie Prévoyance statutaire

Vu l'énoncé par lequel Monsieur le Maire explique la volonté d'actualiser les dispositions de la délibération du 19/11/18 relative à la garantie Prévoyance statutaire.

DÉCIDE

De fixer un montant mensuel de participation égal à 15 euros par agent ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 16 Novembre 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Luc LOUIS

